

(1)

(N° 141.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MARS 1890.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1890 (1).

AMENDEMENTS.

I.

Amendements présentés par le Gouvernement.

ART. 33.

Porter le crédit à 184,000 francs.

J. DEVOLDER.

ART. 36.

Porter le crédit à 46,400 francs.

J. DEVOLDER.

II.

Amendement présenté par M. d'Oultremont.

Porter à cinq cent mille francs le crédit de l'article 33.

MERODE, Prince de Rubempré.

C^{te} A. D'OULTREMONT.

JULES DE BORCHGRAVE.

EDMOND MESENS.

E. NERINCX.

(1) Budget, n° 119, VI (session de 1888-1889).
Amendements du Gouvernement, n° 5, VI et 85.
Rapport, n° 55.

III.

Amendement présenté par M. Carlier.

Porter le chiffre prévu par l'article 33 à un million de francs.

JULES CARLIER.

